



DEL- 2022 - 037

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 16
Votants : 18**

OBJET :

**ADHESION
APPLICATION
INTRAMUROS**

L'an Deux Mille Vingt Deux, le Jeudi 20 Mai
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Salle Polyvalente, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 mai

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M GAULTIER J-L, Mme PETITEAU M-E, M AMOSSÉ M., Mme BARON A., M BOUCHEREAU F., M CARETTE C., Mme CLÉRO V., M DUGUÉ V., Mme FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A, Mme LAMBERT B., Mme PASQUEREAU C., M SOURISSEAU B.

EXCUSÉS : M BAUDRY M., Mme JOLIVET C.,

POUVOIRS: M BAUDRY M. a donné pouvoir à M CAILLER R.
Mme JOLIVET C. a donnée pouvoir à Mme PETITEAU M-E

SECRETAIRE : Mme FONTENEAU C.

Monsieur ALAMI, commercial de la société INTRAMUROS, a présenté à l'ensemble du conseil municipal l'application pour communiquer différemment avec les habitants, les commerçants, les artisans, les écoles et les associations.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la signature d'un contrat d'adhésion et de maintenance pour l'utilisation de l'application mobile INTRAMUROS.
Ce contrat d'une durée de 3 ans fixe le montant de l'abonnement mensuel à 35 € HT, soit 42€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Accepte** d'adhérer à l'application INTRAMUROS à compter du 1^{er} juin 2022 et charge Monsieur le Maire de signer le contrat d'adhésion.

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST
Le 23 MAI 2022

Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : 23 MAI 2022

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

**LE MAIRE,
Pascal EVIN**